



## SKI – SNOW USCC

146 Avenue de la Boisse

73000 CHAMBERY

06 95 38 94 73

E mail : [skisnowuscc73@gmail.com](mailto:skisnowuscc73@gmail.com)

Site Web : [www.skisnowuscc.clubffs.fr](http://www.skisnowuscc.clubffs.fr)

## INSCRIPTIONS AU CLUB - HIVER 2023

A la bourse aux skis et ensuite tous les lundis à partir du 7 novembre de 16h45 à 18h30 au 146 Avenue de la Boisse à Chambéry (rez de chaussée).

Une soirée d'inscriptions aura lieu à St Pierre d'Albigny le mardi 8 novembre 2022 de 17h00 à 18h30 à l'Accueil Touristique, place de l'Europe.

-----  
NOUVEAU CETTE ANNEE !

« MA 1<sup>ère</sup> LICENCE FFS BY DECATHLON »

Décathlon offre une réduction de 10€ sur 10 000 nouvelles Licences Carte-Neige FFS.

CONDITIONS : Etre né en 2013 et après et être dans les 10 000 premiers bénéficiaires

Ne pas avoir déjà eu de Licence Carte-Neige

Pour l'instant, validation de la Licence Carte-Neige uniquement par le Club, les 10€ seront déduits lors de l'inscription.

Les magasins Décathlon n'entrant pas dans la démarche, il est inutile de les contacter.

### VALIDATION DES LICENCES CARTE-NEIGE FFS

A partir de cette année, la FFS laisse la possibilité à chaque adhérent de valider sa Licence Carte-Neige (loisir, compétition ou dirigeant) en ligne sur son site.

Pour des raisons de simplifications administratives et comptables, nous invitons

tous nos adhérents à utiliser cette facilité sauf pour les bénéficiaires éventuels

de « ma 1<sup>ère</sup> Licence FFS by Décathlon » et des bénévoles du club ne prenant que des Licences Carte-Neige Loisir, principalement les serre-files des mercredis

### AVANTAGES

-Cela libère le club de toute la procédure administrative (questionnaire de santé éventuel, document

concernant les garanties d'assurance à remettre, fichet à faire remplir, signer... et à conserver)

-Simplification de la comptabilité, puisque c'est la FFS qui vire le montant de l'adhésion au club.

-Moins de travail pour les bénévoles du club (pas de saisie des Licences Carte-Neige).

-Moins de risque d'erreur.

-Tarifs identiques qu'une validation par le club.

### PROCEDURE :

-Aller sur le site de la FFS

-Venir sur »ESPACE LICENCIE », en haut à droite

-Suivre la procédure en créant un compte avec possibilité de retrouver un ancien adhérent.

-Suivre le pas à pas en venant bien sur le nom du club « SKI SNOW UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS CHAMBERIENS »

-Payer par Carte-Bleue

-Dans les 6 jours, vous recevrez la Licence Carte-Neige par mail

Le club dispose d'un délai de 6 jours pour confirmer l'adhésion, le montant de la Carte-Bleue n'étant débité qu'une fois la validation par le club faite, ceci pour éviter des inscriptions alors que les effectifs sont complets.

---

### **INSCRIPTIONS :**

Malgré la validation en ligne souhaitée des Licences Carte-Neige, dans TOUS LES CAS, la remise du bulletin d'adhésion dûment rempli et signé est obligatoire, certaines informations utiles au club ne pouvant être renseignées en ligne.

Pour les agents SNCF, le coupon devant être remis au CASI pour le règlement des sorties sera remis à réception du bulletin d'adhésion.

Le règlement des activités (sorties du mercredi, compétition ski alpin, ski de fond et forfait saison Margériaz) se fera au club.

Le club accepte les Pass'Sport CAF (50€ jusqu'au 31/12/2022), Pass'Région AURA (30€ pour les lycéens), Chèques Vacances et Coupons Sport.

Compte tenu qu'il n'est pas possible de tenir compte des réductions données par le Pass'Sport et (ou) le Pass'Région lors de la validation des Licences Carte-Neige en ligne, celles-ci seront appliquées sur le montant des activités.

### **ATTENTION**

C'est la validation de la Licence Carte-Neige FFS par l'adhérent ou par le club qui concrétise l'adhésion. Il sera tenu compte uniquement des validations pour le décompte de nos effectifs.

En conséquence, même si le club a reçu le bulletin d'adhésion et le règlement des activités, il se réserve le droit de ne pas confirmer une validation tardive d'une Licence Carte-Neige FFS si les effectifs, surtout pour les sorties du mercredi, sont complets.

De même, en l'absence de validation de la Licence Carte-Neige, les forfaits saison Margériaz ne seront pas émis, la station demandant un numéro de Licence Carte-Neige valide.

### **CERTIFICAT D'HONORABILITE POUR LES BENEVOLES ENCADRANT LES SORTIES DU MERCREDI**

A partir de cette année, un contrôle de l'honorabilité (casier judiciaire) sera faite par la FFS pour tous les bénévoles des mercredis, Moniteurs Fédéraux et serre-files. Celui-ci existe déjà pour les Dirigeants des clubs et les Moniteurs Fédéraux.

Ce contrôle se fera à partir des données inscrites sur le site de la FFS lors de la validation de la Licence. Il est donc demandé que les données concernant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance correspondent bien à celles de l'Etat Civil (tirets...), que ce soit en ligne ou sur le bulletin d'adhésion. Cela évitera à la FFS de vous contacter pour plus de précisions en cas de rejet de la demande de renseignement par l'autorité judiciaire (erreur d'orthographe, de premier prénom...).